

Cachan, le 10 juin 2004

53, rue Claude Cellier
94 230 CACHAN

M. le Préfet du Val de Marne

Préfecture du Val de Marne
94000 CRETEIL

Monsieur le Préfet,

Le bâtiment F de la Cité universitaire de Cachan gérée par le CROUS est voué à la démolition mais occupé depuis avril 2003 par un millier de personnes venues d'horizons divers. Ces habitants font l'objet d'une ordonnance d'expulsion du 14 avril 2004.

Militants et citoyens du Val de Bièvre, nous sommes vivement préoccupés par le drame humain que vivent ces hommes, femmes et enfants. Ce drame est la conséquence de la gestion scandaleuse du CROUS qui n'a su ni maîtriser son opération immobilière, ni alerter les institutions susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de solutions quand la situation n'avait pas encore atteint cette ampleur .

Ce « squat », d'une ampleur exceptionnelle à l'échelle de la France, pose donc au moins trois problèmes qu'il est de votre ressort de résoudre :

- **celui de la situation administrative des personnes**, essentiellement d'origine africaine (Afrique Noire ou Maghreb), en provenance d'autres villes de la région, de foyers de la Croix Rouge ou directement de leur pays. La majorité d'entre elles semble être en situation irrégulière et leur régularisation doit être examinée sans tarder, en prenant en compte la diversité des cas (asile politique ou territorial, titre de séjour...).
- **celui de leur logement** : C'est en se désengageant de ses responsabilités dans le domaine du logement social, tant au niveau de son financement qu'à celui de l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, que l'Etat a généré cette situation de pénurie criante qui favorise le développement des squats. Il est patent que de nombreuses communes, au contraire de Cachan, sont loin d'atteindre le pourcentage légal de logements sociaux. L'Etat porte donc une responsabilité écrasante et se doit de résoudre le problème de logement de ces personnes sans pour cela porter préjudice aux nombreux demandeurs de logements qui sont inscrits sur une liste d'attente depuis des mois ou des années.

Ces personnes venant d'horizons divers, la solution dépasse nécessairement le cadre du Val de Marne et doit se résoudre au moins au niveau de l'Île de France. Il vous appartient donc, en tant que représentant de l'Etat, de saisir toutes les institutions susceptibles de contribuer à une solution globale.

- **Celui de la scolarisation des enfants** : certains fréquentent peut-être une école, d'autres pas. Il faut que les enfants scolarisables puissent aller à l'école en septembre.

Nous vous demandons donc prioritairement de surseoir à l'exécution de l'expulsion, et de mettre en œuvre des solutions qui respectent la dignité de ces personnes.

Nous souhaitons être tenus informés des actions que vous allez entreprendre et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Les élus « Décidons Notre Ville » au Conseil Municipal

Pour l'association, C. PLAN, Président

Copie : M. le Directeur du CROUS
M. le Directeur de la DDASS

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.